



## Programme de FORMATION BTS Aménagements Paysagers

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

La finalité de cette formation est de permettre d'acquérir les compétences :

Former des techniciens capables de concevoir, organiser et réaliser des aménagements paysagers dans le respect de l'environnement, tout en assurant le suivi technique, humain et financier des chantiers. Le BTS développe des compétences en connaissance des végétaux, techniques d'aménagement, gestion de projet, dessin technique, et communication professionnelle, pour une insertion rapide dans le secteur du paysage ou une poursuite d'études.

### DURÉE

La formation est diplômante sur 2 ans, elle se déroule en alternance de début septembre à fin août, de la manière suivante :

- 1505 h en centre de formation
- 2135 h en entreprise
- 100% en présentiel
- Alternance semaines au CFA, semaine en entreprise

### LIEU DE FORMATION

Sur site : CFA Vallée de l'Hérault, chemin de Carabotte 34150 Gignac.

### PUBLIC VISÉ

La formation diplômante du BTS Aménagements Paysagers, forme des apprentis de 16 à 26 ans. Etablissement accessible aux personnes en situation de handicap.

### MODALITES D'ACCÈS / PRE REQUIS / NOMBRE D'APPRENTIS

- Être âgé de 16 à 29 ans révolus pour le contrat d'apprentissage. *Pas de limite d'âge pour les personnes bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé.*
- Après un BAC général, professionnel ou technologique
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise avant le début de la formation

Effectif : 15 personnes maximum

### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENTS MIS EN ŒUVRE

- ✓ Moyens pédagogiques

Alternance de face à face pédagogiques et de mises en situations pratiques. Prises de notes et



échanges de supports de formation. Les contenus peuvent être adaptés aux besoins et demandes particulières des apprenants dans le respect des objectifs de formation.

✓ Moyens techniques

Salles de classe, ordinateurs, vidéos projecteurs. Terrains de travaux pratiques et ateliers pédagogiques.

✓ Moyens d'encadrements

M.PLOUY directeur d'établissement, référent handicap.

Mme MEYNAUD responsable Apprentissage, référente mobilité

Mme SANCHEZ, service apprentissage

Mme BERNARD, coordinatrice du BTS Aménagements Paysagers

## MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

La formation se déroule de septembre à août sur 2 ans de la manière suivante :

### Suivi de l'exécution

Feuilles de présence signées des apprentis et des formateurs par demi-journées.

Suivi au moyen du livret d'apprentissage

### Appréciation des résultats

- Évaluations formatives tout au long de la formation : exercices d'application, mises en situation, travaux pratiques.
- Évaluations sommatives en cours et en fin de formation : évaluation des connaissances, sujets types BTS
- En fin de formation : questionnaire de satisfaction, attestation de fin de formation / Diplôme.

### Modalités d'évaluation

La formation est construite à partir du référentiel du BTS Aménagements paysagers, tel que publié dans les textes réglementaires. Ce référentiel définit les compétences, activités professionnelles et modalités d'évaluation attendues dans le diplôme. L'évaluation des compétences s'effectue à travers des mises en situation professionnelles, des contrôles en cours de formation (CCF), des épreuves pratiques et orales sans examen final de fin d'année.



## PROGRAMME DE FORMATION

- ✓ Enseignement Général
  - S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui
  - Construire son projet personnel et professionnel
  - Communiquer dans des situations et des contextes variés
  
- ✓ Enseignement Professionnel
  - Organiser le travail des équipes pour des chantiers d'aménagement paysager
  - Gérer la végétation des aménagements paysagers dans un contexte de transition écologique
  - Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers
  - Assurer la gestion technico-économique de chantiers
  - Elaborer un projet d'aménagement paysager